Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250717-DELIB5_17072025-DE

Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Date de transmission de la convocation 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juillet le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	*Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon*	X		
TRIVERIO Valérie	*1er adjointe*	X		
BOTINEAU William	*2ème adjoint*	X		
VEDIE Edwige	*3ème adjointe*		X	Pouvoir à Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	*4ème adjoint*	X		
GAUTHIER Nicole	*5ème adjointe*		X	Pouvoir à Francis VAUDRON
CARLIER Thierry	*6ème adjoint Maire délégué de Brunelles*	X		
RUHLMANN Philippe	*Conseiller Municipal*	X		
VAUDRON Francis	*Maire délégué Coudreceau*	X		
BOBAULT Bruno	*Conseiller Municipal*		X	Pouvoir à Valérie TRIVERIO
LETANG Didier	*Conseiller Municipal*	X		
DREUX Hervé	*Conseiller Municipal*		X	
CHERON Sylvie	*Conseillère Municipale*	X		
DE KONINCK Francis	*Conseiller Municipal*	X		
JOLY Jimmy	*Conseiller Municipal*	X		
LE BAIL Nadège	*Conseillère Municipale*	X		
DAVEAU Angélique	*Conseillère Municipale*	X		
HOCHEDÉ Véronique	*Conseillère Municipale*		X	
VAUDRON Aline	*Conseillère Municipale*	X		
HAYE GANET Mégane	*Conseillère Municipale*		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	*Conseillère Municipale*	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Valérie TRIVERIO a été nommée secrétaire de séance.

COMPLÉMENT SUBVENTIONS 2025 (Délibération n° 5-17/07/2025)

Stéphane COURPOTIN informe que certaines subventions n'ont pas été votées lors du précédent Conseil Municipal. Il propose donc de procéder à un vote complémentaire afin de régulariser la situation.

Les subventions concernées sont les suivantes :

- ASSEC : 200 €
- Club Mouche Effermer : 350 €
- Coopérative scolaire – prix des écoles Margon : 1092 €
- Coopérative scolaire – prix des écoles Coudreceau : 444 €
- Coopérative scolaire – prix des écoles Brunelles : 492 €
- Coopérative scolaire – Noël des écoles Margon : 1092 €
- Coopérative scolaire – Noël des écoles Coudreceau : 444 €
- Coopérative scolaire – Noël des écoles Brunelles : 492€

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250717-DELIB5_17072025-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/07/2025
et de la publication le 24/07/2025
Fait à ARCISSES, le 23/07/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe